

La TPS s'applique aux ventes et aux baux de propriétés commerciales telles que les hôtels, les centres commerciaux et les immeubles de bureaux. Elle s'applique aussi à la vente de logements nouveaux ou considérablement rénovés, y compris les propriétés de location et les résidences occupées par leurs propriétaires.

Les baux et ventes de terrains afférents à des activités commerciales sont également taxables, y compris les ventes de biens que le vendeur a utilisé auparavant dans le cadre de ses activités commerciales.

Biens d'équipement

Les entreprises peuvent demander des crédits de taxe sur les intrants correspondant à la TPS qu'ils ont payée lors de l'achat de biens d'équipement, par exemple, les outils, les machines, les meubles et les ordinateurs personnels. Les biens admissibles à l'application de ce crédit sont ceux qui sont utilisés principalement à des fins commerciales (c.-à-d. dans une proportion excédant les 50 %).